



RCS : BOBIGNY

Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 07932

Numéro SIREN : 509 600 193

Nom ou dénomination : ASSU 2000 PARTICIPATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 26/08/2014 sous le numéro de dépôt 18596

ASSU 2000 PARTICIPATIONS

Société anonyme
au capital de 125.500.000 Euro
Siège social : 42, Avenue de Bobigny
93130 NOISY LE SEC

RCS BOBIGNY 509 600 198



GREFFE

26 AOUT 2014

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOBIGNY (Seine-St-Denis)

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2014**

L'an deux mille quatorze,
et le trente juin, à onze heures,

Les actionnaires de la société se sont réunis en Assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Jacques BOUTHIER préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Rémy TRONCHE, de la société SFEAC, premier Commissaire aux Comptes ainsi que Monsieur Dominique HARL, de la société HARL LEFORT & Associés, second Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqués, sont absents et excusés.

Monsieur Joffray COTTIN et Mademoiselle Jacqueline APOUX, les deux actionnaires, présents et acceptants cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Maître Christine LUSSAULT est choisie comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 124.111.201 actions sur les 125.500.000 composant le capital, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- les statuts de la société,
- la feuille de présence à l'Assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2013,
- le rapport de gestion du Conseil d'administration,

[Signature] h a x

[Signature] h

[Signature] a x

I
n
Pu
Cet
Mm
l'évo
Le Pr
Mme (l'exerci
Puis, ph
suivante
PREMIER
L'Assembl
Commissai